



Traduire ou imiter les *Psaumes* : la version de Desfontaines (1717)

Translating or Imitating the *Psalms* : Desfontaines' Version (1717)

Benoit Léger

Volume 14, numéro 1, 1er semestre 2001

Traductologie et diversité
Translation studies and diversity

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000529ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/000529ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association canadienne de traductologie

ISSN

0835-8443 (imprimé)
1708-2188 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Léger, B. (2001). Traduire ou imiter les *Psaumes* : la version de Desfontaines (1717). *TTR*, 14(1), 65–94. <https://doi.org/10.7202/000529ar>

Résumé de l'article

En 1717, paraissent sous la plume de Pierre-François Guyot, abbé Desfontaines (1685-1745), les *Poésies sacrées traduites ou imitées des Pseaumes*. L'analyse des instances liminaires de la traduction des *Psaumes* permet de cerner, à travers les justifications du traducteur et la finalité attribuée au texte, les conceptions esthétiques de Desfontaines quant aux activités auctoriale et traduisante. Ainsi, pour Desfontaines, la traduction des *Psaumes*, ouvrage à la fois agréable et pédagogique, doit se présenter sous une forme versifiée et ne pas faire l'objet d'une docile traduction littérale. Desfontaines prend donc position à la frontière entre l'auteur et le traducteur, en choisissant l'imitation plutôt que la paraphrase, pour rechercher la « fidélité » à la fois au texte de départ et à la langue et à la culture d'arrivée.

Traduire ou imiter les *Psaumes* : la version de Desfontaines (1717)¹

Benoit Léger

En 1717, paraît une première traduction de Pierre-François Guyot, abbé Desfontaines (1685-1745), les *Poësies sacrées traduites ou imitées des Pseaumes*. Si Desfontaines se fera remarquer plus tard par ses démêlés avec Voltaire², par ses prises de positions en tant que journaliste³ et par des traductions d'ouvrages canoniques ou non (*Voyages de Gulliver* [Swift], 1727; *La Boucle de cheveux enlevée* [Pope], 1728; *Joseph Andrews* [Fielding], 1743; *Œuvres de Virgile*, 1743⁴), il entame ici sa carrière de traducteur par un ensemble de poèmes de prime abord peu compromettants et ayant déjà fait l'objet de maintes traductions.

Cet article analyse le paratexte de la traduction de Desfontaines, soit la page de titre, les instances liminaires, les sous-titres et les notes du traducteur, éléments définis par Genette (1987). Genette s'intéresse bien sûr aux textes traditionnellement définis

¹ Les recherches qui ont mené à la rédaction de cet article ont été rendues possibles en partie grâce à une bourse de doctorat du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) de 1995 à 1997. L'auteur aimerait par ailleurs remercier son assistant de recherche, Carl Charbonneau.

² Voir l'*Apologie de M. de Voltaire adressée à lui-même*, les *Veritez litteraires sur la Tragédie d'Herode et de Mariamne*, adressées à M. de Voltaire (1725), et, bien sûr, la *Voltaireomanie* (1739).

³ En particulier les *Observations sur les écrits modernes* (1735-1743).

⁴ Le corpus des traductions de Desfontaines est vaste et, dans certains cas, malaisé à définir puisqu'il a souvent revu le travail d'autres traducteurs. Pour une bibliographie non exhaustive, voir Morris, 1961.

comme « originaux », et s'attarde assez peu au paratexte traductionnel. À cause du statut du traducteur sous l'Ancien Régime et surtout du type de traduction auquel le public et la critique s'attendent à l'époque, il semble pourtant trop restrictif de limiter le paratexte traductionnel à la catégorie de l'« allographe classique » (*ibid.*, pp. 265-266). Nous nous attachons ici au paratexte auctorial que nous désignons, afin de mieux rendre compte de l'activité de Desfontaines, par la formule « auctorial-traductionnel ». Rappelons également que « péricaractère » désigne, de manière plus restreinte, un élément de paratexte que l'on peut situer par rapport au texte proprement dit (*ibid.*, p. 10).

Au-delà des taxinomies et des dénominations, ce sont les fonctions des diverses composantes du paratexte qui nous intéressent ici. De même que le statut de « traduction » (au sens large) des *Pseaumes* impose un dédoublement de l'auctorial genettien en « auctorial proprement dit » et « auctorial traductionnel », les fonctions des instances paratextuelles de Desfontaines jouent sur les deux plans : justification auctoriale traditionnelle et justification traductionnelle. Ses positions sur le rôle de la traduction et sur la forme que celle-ci doit prendre, dans le cas particulier d'un texte latin et religieux, devront être rapprochées de son discours sur la traduction d'ouvrages contemporains anglais. À défaut de pouvoir comparer ici de manière diachronique les traductions de Desfontaines, nous mettrons en rapport, synchroniquement, sa version avec quelques autres publiées à la même époque.

Les Psaumes au début du XVIII^e siècle

Les *Poésies sacrées* de Desfontaines s'inscrivent dans le contexte de nombreuses autres versions des *Psaumes* : même si le XVIII^e siècle semble avoir été une période de reprise et de tâtonnements dans l'interprétation de la *Bible*, après les traductions de Port-Royal qui sont rééditées au cours du siècle avec régularité, tandis que les nouvelles se multiplient (Chédozeau, 1986), les *Psaumes*, en particulier, connaissent une grande popularité. Lückner (1933) avait recensé 120 nouvelles traductions françaises (partielles ou entières) entre 1700 et 1754, sans compter les rééditions des traductions du XVII^e siècle, ou de celles de Clément Marot ou de Théodore de Bèze. Si l'on réduit ce corpus à la période allant de 1700 à 1717, en excluant les traductions parues hors de France (relativement nombreuses, surtout aux Pays-Bas), on conserve encore au moins 35 traductions nouvelles.

Comme le souligne Chédozeau, certaines de ces traductions sont soutenues par le réseau janséniste (*Pseautier distribué*, 1701), tandis que les autres sont l'œuvre de membres des divers ordres religieux, sans compter les traductions de laïcs, tels La Bodonière (*Les Pseaumes de David en Latin et en François...*, 1701) ou Jean-Baptiste Rousseau (*Odes sacrées*, 1712). Il semble en fait que les ordres religieux aient rivalisé en matière de traduction des *Psaumes*, parfois tout au cours du siècle. Aux traductions des jésuites (Lallemant, 1699; Hardouin, 1707; Martineau, 1710; Lattaignant, 1713) répondent ainsi celles des oratoriens (Loriot, 1700; Carrières, 1714; Molinier, 1717), sans compter celles de membres des autres ordres : chartreux (Le Masson, 1697), bénédictins (Calmet, 1707-1716; Martianay, 1719), dominicains (G. de La Feuille, 1772), camaldules (Grivault, 1738). Les traductions des jésuites, si elles ne sont pas nombreuses, exerceront néanmoins une influence continue jusqu'au XIX^e siècle (Chédozeau, p. 62)⁵; elles s'opposent de plus à celles de leurs ennemis, les oratoriens. Rappelons que Desfontaines est quant à lui membre de la Compagnie jusqu'en 1715 ou 1717, selon ses biographes⁶.

On ne pourrait comparer ici ces innombrables versions des *Psaumes* au début du siècle, même en se limitant à celles des jésuites. Il faut cependant tenir compte, dans l'étude du paratexte des *Poésies sacrées*, d'abord des éléments de la page de titre par rapport aux autres titres de l'époque et, ensuite, des prises de position de Desfontaines par rapport à l'imitation, à la paraphrase et à la traduction en vers, pour les mettre en rapport avec quelques autres traductions.

Les Poésies sacrées

En septembre 1717, les *Mémoires de Trévoux* annoncent la parution des *Poésies sacrées*, une « autre traduction en vers de plusieurs

⁵ La traduction de Lallemant connaîtra une quinzaine de rééditions, sous des titres différents, jusqu'en 1779. Les écrits de Hardouin provoqueront quant à eux de nombreuses polémiques dont on retrouve des échos dans le péri-texte de Desfontaines.

⁶ Qu'il en soit encore membre ou non en 1717 importe peu ici, puisqu'il semble être resté dans la mouvance de la Compagnie et en avoir partagé les positions : le compte rendu de sa traduction par les *Mémoires de Trévoux* (cf. *infra*) le montre, tout comme ses attaques contre l'oratorien Houteville dans ses *Lettres* (1722). Certains de ses collaborateurs seront des anciens jésuites (Fréron, La Porte).

Pseaumes » par « Mr. l'Abbé des Fontaines Guyot », en vente chez Monge à Paris. La première critique est élogieuse et établit le rapprochement, qui sera récurrent, avec les *Odes sacrées* : « [les poésies] ont en ma présence soutenu au jugement d'habiles Connoisseurs, la comparaison exacte qu'on fit de quelques Pseaumes de cette traduction avec les mêmes Pseaumes traduits par le fameux Mr. Rousseau. » (p. 1562)

Il s'agit en effet d'une traduction partielle (50 psaumes⁷, suivis du *Cantique des cantiques*) et rimée (alexandrins, stances), caractéristiques qui seront longuement justifiées par le traducteur dans sa préface. La comparaison avec les *Odes* de Rousseau reviendra elle aussi dans le péritexte et dans la critique des *Mémoires*, ainsi que nous le verrons. Il faut préciser que cette édition des *Poésies sacrées* paraît en fait à Rouen, chez Michel Lallemand⁸. Elle sera réimprimée, l'année suivante, par Lallemand et Monge, à Paris. Son format in-12°, soulignons-le, l'oppose d'emblée aux grands in-folios de Calmet et Sacy.

Le péritexte des *Poésies sacrées* comporte les habituelles dédicace « Au Roy » (cinq pages) et préface (16 pages), que nous reproduisons en annexe. Certains éléments, peut-être propres aux traductions bibliques ou poétiques, se retrouveront rarement par la suite chez Desfontaines, tels les sous-titres explicatifs et l'index des titres latins à la fin (« Tableau des Pseaumes mis en vers »). D'autre part, et c'est une des caractéristiques les plus étonnantes de cet appareil péritextuel, compte tenu de la nature du texte et des autres traductions, les notes du traducteur sont très rares.

⁷ La division moderne de la *Traduction Œcuménique de la Bible (TOB)* en donne 150.

⁸ Cet éditeur et imprimeur rouennais aurait exercé son métier de 1698 à 1740, mais on rencontre très peu d'impressions portant son nom car il aurait surtout travaillé pour d'autres libraires (Quéniart, 1969, pp. 31-33). Le seul ouvrage sorti de son atelier mentionné par Lepreux (1912, pp. 228-229) est les *Poésies sacrées*.

La page de titre

La page de titre est un élément particulièrement ambigu. Dans l'édition de 1717, elle prend la forme suivante :

POESIES SACRÉES
TRADUITES
OU
IMITÉES
DES
PSEAUMES.

[ornement]

A ROUEN
Chez Michel Lallemand, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis la grande Porte du
Prieuré de S. Lo.

M. DCC. XVII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

C'est le titre complexe (« Poésies sacrées traduites ou imitées des Pseaumes ») qui l'emporte ici par sa position et par sa longueur, mais il convient de dire un mot d'abord des autres éléments, en particulier du statut de l'auteur, ou, plus précisément des « auteurs ». S'il reste anonyme ici, Desfontaines n'hésite pourtant pas à signer la dédicace (*cf. infra*). À la fin du volume, le privilège (signé « Fouquet », le 20 avril 1717) le nomme (« le Sr DESFONTAINES GUYOT Prêtre ») et le mentionne clairement comme l'auteur de la traduction⁹.

Il est peu vraisemblable qu'une traduction des *Psaumes* attaque les bonnes mœurs ou le bon goût. L'effacement du traducteur dans la page de titre semble donc dû à sa modestie, au peu d'importance que l'on accorde à ce genre de mention à l'époque, ou encore au statut de Desfontaines qui est encore peu connu. Si la préface reste anonyme, la dédicace porte clairement la signature de

⁹ Mais pas l'« approbation » de Houdar de La Motte (10 avril 1717), en regard de la première page de la traduction.

Desfontaines : « Le très-humble, très-obéissant & très-fidèle Serviteur & Sujet DESFONTAINES GUYOT Prêtre. » Les *Mémoires de Trévoux* n'hésitent donc pas à attribuer la traduction à Desfontaines dès les premiers mots de l'annonce, ce qui met en évidence la transparence de l'anonymat en page de titre.

L'absence de mention du roi David comme « auteur » sur la page de titre n'est pas exceptionnelle : sur les 120 titres recensés par Lückner, seuls 36 l'indiquent d'une manière ou d'une autre comme auteur présumé, soit 30%. Pour la période allant de 1700 à 1717, cette proportion est légèrement plus élevée : 36% (19 titres sur 53). Il semble cependant que l'attribution à David que connaissait encore le XVII^e siècle soit en train de disparaître, ce qui, pour Chédozeau (p. 68), doit être mis en parallèle avec l'importance toujours plus grande que le XVIII^e siècle accordera au sens littéral des *Psaumes*, par opposition au sens prophétique mis en valeur lorsqu'ils sont attribués au roi hébreu.

Le titre

Si le titre complet est « *Poësies sacrées traduites ou imitées des Pseaumes* », la disposition de la page de titre tente de mettre en valeur un titre principal, au centre, « Pseaumes », pour lequel la casse utilisée est de taille légèrement supérieure à celle de « Poësies sacrées ». Ce dernier élément reste pourtant prédominant par sa position en première ligne, et constitue le titre principal ou titre proprement dit. Le reste du titre forme le sous-titre et l'indication générique. Le sujet des *Psaumes* étant connu du public, la thématique en est réduite au minimum, et ce sont les caractéristiques rhématiques (qui, elles, donnent des indications formelles ou génériques) qui sont mises en valeur. Ces indications sont pourtant contradictoires : le titre indique d'abord que l'ouvrage est de nature poétique, mais il lui manque l'indication rhématique plus détaillée, alors que l'on trouve à l'époque quelques titres classiques tels que les « *Odes sacrées sur les plus importantes vérités de la religion et de la morale* » (attribuées à « B. M. », 1715) ou encore « *Les Pseaumes de David, et les cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mis en vers françois, sur les plus beaux airs des meilleurs auteurs* » de l'abbé Pellegrin (1705), mais dont le sous-titre annonce qu'ils sont destinés à être chantés.

Notre titre évoque plus directement, et non sans raison, puisque Desfontaines mentionnera l'ouvrage dans sa préface, les *Odes sacrées* de Rousseau. L'absence de précision rhématique, ou du moins

le caractère général du titre, s'explique par la forme mixte choisie par Desfontaines. Il s'agit néanmoins d'un titre essentiellement descriptif : il désigne le texte, mais le décrit aussi de manière rhématique, en plus de renvoyer (en connotant plus ou moins explicitement) à l'auteur auquel Desfontaines donnera encore en 1741 les titres d'« immortel Rousseau » et d'« Horace Français », que le père de La Sante veut décerner à Malesherbes (*Observations*, 1741, t. 26, lettre 476).

Les indications génériques traductionnelles, soit celles qui portent sur le type, la forme de la traduction, sont plus ambiguës : le texte que l'on va lire (ou que l'on va peut-être acheter) est-il une traduction, une imitation, ou les deux à la fois? Puisque la conjonction « ou » est, selon l'Académie (1694), « disjonctive & alternative », les termes du titre devraient s'exclure, comme dans « Cela est bon, ou mauvais ».

Si l'on songe qu'en 1714 la seconde querelle des Anciens et des Modernes fait rage, en particulier entre Houdar de La Motte et Anne Dacier, celle-ci attaquant l'imitation telle que conçue par celui-là, le rapprochement de la traduction et de l'imitation dans un titre surprend et prend quasi-valeur d'oxymoron. Dans son *Discours sur Homère* de 1714, La Motte distinguait deux types de traductions : les littérales (traductions au sens propre), et les traductions « plus hardies, & qui doivent plutôt passer pour des imitations élégantes, qui tiennent le milieu entre la traduction simple & la paraphrase. » Le premier type est servile et destiné aux érudits, tandis que le second, plus ambitieux, doit plaire : « ce n'est pas assez d'y exprimer le sens d'un ouvrage, si l'on n'en rend encore toute la force & tout l'agrément, si l'on ne lui en prête même dans les endroits où il en manque » (Houdar de La Motte, 1754, p. 111). Des deux types, La Motte privilégie bien sûr le second, l'imitation, et veut faire dire à Homère ce que celui-ci aurait écrit en France au XVIII^e siècle. Dacier, dans son *Des Causes de la corruption du goût* (1714), reprochera justement à La Motte de n'en être pas resté au rôle d'imitateur et de se vouloir parfois traducteur infidèle.

Il ne semble pas que la nouvelle querelle des Anciens et des Modernes ait porté directement sur la *Bible* (Hazard, 1960, pp. 40-46), mais les tenants de la paraphrase ou de l'imitation peuvent être associés aux seconds, tandis que les partisans de la traduction littérale semblent proches des premiers. La formule utilisée par Desfontaines dans son titre est rare : nous n'avons trouvé qu'un seul titre annonçant une imitation, soit *Les Pseaumes imitez et appliquez à la religion chrétienne* (Bonain de la Sanguinière, 1706). Mais Le Maistre de Sacy

(dans sa traduction de 1672, rééditée en 1717¹⁰) lançait déjà l'idée d'imiter les *Psaumes*, pour éviter l'ennui des traductions habituelles qui tiennent de la paraphrase :

[...] on n'y retrouve les pensées du Prophète, qu'avec plusieurs autres qui les offusquent. Peut-être vaudroit-il mieux les imiter que les traduire : & comme ces Poèmes contiennent plusieurs choses qui ne sont point de nôtre usage, ni selon nos mœurs, il faudroit essayer d'en faire de semblables, sur des sujets qui nous fussent plus familiers [...]. (Le Maistre de Sacy, 1717, vol. I, p. liv)

Houdar de La Motte n'aurait pas dit mieux. L'antinomie du titre des *Poésies* semble quant à elle chercher à réunir les deux aspects, la traduction « fidèle » et l'imitation. L'épithète « traduites » est en effet un gage, sinon de fidélité à la lettre, du moins de fidélité à l'esprit, ainsi que de qualité. Le terme présente par contre deux inconvénients pour Desfontaines en début de carrière : il renvoie d'abord à une activité peu valorisée, et beaucoup moins auctoriale ou originale qu'une imitation; de plus, l'expression annonce une autre version des *Psaumes*, et peut-être même une *énième* de ces versions littérales qui, Desfontaines le soulignera dans la préface, ennuit le lecteur par leur obscurité ou par leur « style coupé & interrompu ».

L'imitation est plus valorisante. Si Jérôme est le patron des traducteurs, les modèles des imitateurs sont à l'époque tout aussi prestigieux : pour Richelet (1680), « les plus beaux endroits de Virgile sont des imitations d'*Homere* », et l'Académie (1694) donne, comme exemples de l'usage du verbe, imiter « les excellents Peintres », Virgile, Cicéron ou les Anciens, sans pour autant associer directement le verbe à l'activité traduisante. Dacier s'en offusquait, mais l'imitateur, contrairement au traducteur, n'a pas à faire l'éloge de son modèle : « car il égale son original, ou mesme il le surpasse », ajoutait-elle ainsi, toujours à propos de La Motte (Dacier, 1714, p. 35). Chez Desfontaines, l'opposition entre l'imitation et la traduction n'est pourtant pas résolue en page de titre.

La dédicace au Roy

Cette épître au jeune Louis XV, qui n'a à l'époque que sept ans et est encore sous la tutelle du Régent, comporte quatre caractéristiques intéressantes : le statut que Desfontaines se donne, le dédicataire choisi,

¹⁰ La traduction la plus répandue au XVIII^e (Grente, 1995) : elle est devenue la traduction officielle (catholique) de la *Bible*, malgré quelques autres tentatives.

l'esquisse de définition générique et enfin la clé de lecture que l'on y trouve.

L'épître ne comporte en effet aucune mention de traduction ou d'imitation, aucune allusion au procès traductif : Desfontaines évoque le roi David qui « *trace une peinture prophétique du Règne du jeune Salomon* », ou même l'« Esprit Saint » qui l'inspire. Mais l'auteur est bien l'abbé qui en assume la responsabilité (nous soulignons) :

Si je pouvois me flater d'avoir rëüssi dans ces Poësies Sacrées, la nature de l'Ouvrage justifieroit un peu la hardiesse que je prends, de l'offrir à *VÔTRE MAJESTÉ*. [...]. Je ne sçai, si ceux qui écriront sous vôtre Regne, *SIRE*, Vous offriront jamais un Livre, dont le sujet soit plus digne de vôtre attention.

[...]

Quelle gloire pour moi, si *VÔTRE MAJESTÉ* daignoit se faire un plaisir de ma peine, & si elle pouvoit connoître qu'elle a un Sujet aussi zélé pour elle, & aussi dévoué à son service, qu'est l'Autheur de ces Poësies Sacrées...

En filigrane, David reste le poète, mais Desfontaines est l'auteur du texte que l'on va lire, et il est significatif que la dédicace parle de « poésies », alors que la préface annoncera des « psaumes ». L'échec ou la réussite ne tiennent pas ici à la nature de l'ouvrage de David, mais à celle du travail du dédicataire, celui qui a produit l'ouvrage. Le statut particulier du texte de départ interdit bien sûr, dans la dédicace, toute critique du contenu, toute restriction sur le texte.

Si le choix du dédicataire le plus prestigieux après Dieu n'est pas rare, son âge donne un sens particulier à la dédicace puisqu'il n'a évidemment pas approuvé le texte ou sollicité sa traduction. De plus, le roi n'est ni un ami de Desfontaines (qui est très loin de la Cour), ni un critique pouvant se porter garant de la qualité de l'ouvrage. Quant à attribuer à la dédicace une fonction rémunératrice, rien ne permet d'affirmer que Desfontaines a tiré de son ouvrage un bénéfice matériel quelconque. Il faut mentionner également que Desfontaines ne dédicacera plus ses traductions à un monarque réel¹¹.

La fonction principale de cette dédicace est, outre la recommandation offerte aux lecteurs (toute relative étant donné l'âge du destinataire), la présentation d'une clé de lecture. Le roi pourra ainsi

¹¹ L'épître de sa traduction de Virgile (1743) sera adressée à un dédicataire fictif : « Son Altesse Serenissime Constantin Macero-Cordato ».

trouver un véritable modèle de gouvernement, puisque les *Psaumes* montrent :

[...] que la Puissance & la Grandeur sont bien audebous de la Vertu, que c'est par la crainte du Seigneur qu'un Roy se fait craindre de ses ennemis, que la fidélité des Sujets est comme assurée à un Prince, qui est fidèle à Dieu, que l'équité, la clemence, l'amour de la paix rendent toûjours un Monarque puissant & glorieux [...].

Et le jeune roi semble un lecteur tout indiqué pour le dédicateur qui revient à la valeur prophétique : « [...] on ne peut lire par exemple le Pseume soixante & onzième, où David trace une peinture prophétique du Règne du jeune Salomon, sans être porté naturellement à l'appliquer à VÔTRE MAJESTÉ [...] ».

Les *Psaumes* auraient donc une fonction privée et pour ainsi dire un lecteur unique, le jeune monarque auquel on propose des modèles de vertu et de bon gouvernement? Ces bons préceptes, peut-être également adressés au Régent, justifient la lecture de la part du roi et offrent à celui-ci ce que le dédicateur considère comme une clé de lecture appropriée. La clé proposée au commun des lecteurs est plus discrète, et il convient d'être aussi prudent que le dédicateur : l'insistance sur le gouvernement vertueux et juste constitue-t-elle une critique indirecte de Louis XIV, comme le montreraient ces lignes : « [...] le portrait qu'il vous fit d'un Roy encore plus parfait que lui ». Ou encore : « [...] on considère les heureuses esperances que vôtre Esprit vif, & vôtre Cœur sensible font concevoir à la Nation, les traits de bonté & de grandeur d'ame que Vous avez déjà fait éclater [...] ». Sans même trouver de l'ironie à l'« éclatement » de la bonté du roi-enfant, on peut entendre ici, tout simplement, le soupir de soulagement poussé par la France de la Régence après l'austérité des dernières années de Louis XIV, et les espoirs que le nouveau règne fait naître.

La préface

Grâce aux mentions du nom de Desfontaines dans la dédicace et dans le privilège, cette préface anonyme et pourtant assumptive peut être considérée comme clairement auctoriale traductionnelle. Le préfacier commence bien sûr par faire l'éloge du texte de départ (fonction allographe critique des préfaces de traducteurs), puisque tous reconnaissent la valeur des *Psaumes* comme modèle d'inspiration : ils montrent l'amour de Dieu, sa grandeur, et donnent l'exemple, puisque la vertu y triomphe toujours. Malheureusement, peu de gens les

comprennent vraiment puisque les traductions littérales déplaisent en reprenant les caractéristiques de l'hébreu :

On les lit, on les récite, on les chante, & à peine a-t'on l'intelligence de la lettre, loin d'en pénétrer l'esprit. On ignore le sujet de chaque Cantique, & les rapports de ses parties. Les paroles des Psaumes sont dans la bouche de tous les Fidèles, & le sens est rarement dans leur esprit.

Le traducteur doit donc suppléer au texte selon son esprit, pour rassembler les parties, comme d'autres l'ont déjà fait dans des traductions en prose. Une telle traduction sera « une espèce de Paraphrase en Vers » et détrompera ceux qui pensent que les *Psaumes* n'ont aucun lien, même si les auteurs avaient « plus de sentiment que de réflexion », ce qui fait de leur poésie une poésie *lyrique*. Si certains psaumes sont obscurs, on pourrait, toujours selon le préfacier, en dire autant de quelques odes de Pindare et d'Horace; et si l'on admet que, chez ces derniers, le désordre est le signe de la fureur poétique, pourquoi ne pas accepter ce même désordre dans les *Psaumes* qui sont de vrais « Poèmes Lyriques »? Plus loin le préfacier insiste :

N'est-il pas juste de croire que ceux que nous entendons avec peine renferment aussi, quoique plus obscurément, un dessein principal, & se bornent à un sujet déterminé? Si l'on persiste à soutenir le contraire, il faudra dire aussi que les Odes de Pindare & quelques-unes d'Horace ne sont que des pensées vagues & sans liaison [...].

Les deux autorités critiques que Desfontaines cite ou auxquelles il renvoie tout au long de la préface sont Jérôme et Flavius Josèphe¹², qui auraient bien montré la richesse de la poésie des Hébreux ainsi que la difficulté de la rendre en latin. Si l'on cherche à rendre le sens littéral, on peut ainsi traduire les *Psaumes* sous la forme d'une « paraphrase en prose », mais on en rabaissera la poésie. La traduction en vers, soumise à ses propres contraintes, n'a pas ici pour objet une meilleure compréhension du texte, mais vise plutôt à plaire et à toucher. Dans ce qui doit être un ouvrage *utile*, un ouvrage de piété qui plaise en même temps, le traducteur a dû se soumettre au génie de la langue française et couper, modifier, omettre; il demande donc l'indulgence du lecteur,

¹² Historien juif (37-v. 100), auteur d'une *Histoire de la guerre des Juifs* et d'*Antiquités juives* (*Antiquitates Judaicae*). C'est le second ouvrage que cite Desfontaines; il en existait au moins une traduction française (*Histoire des Juifs...*, Arnaud d'Andilly, 1667), mais Desfontaines en a utilisé une autre ou traduit lui-même le passage.

ainsi que Jérôme l'avait fait, pour ses libertés. Du reste il aurait été aussi littéral que Rousseau. À cause de ces modifications, le terme de « paraphrase » même lui semble inapproprié. Le traducteur a sélectionné certains psaumes et espère que le seul reproche qu'on lui fera sera « de n'[en] avoir traduit qu'un si petit nombre ». Il lui serait cependant impossible de les traduire tous sans épuiser ses propres ressources poétiques.

Même si Desfontaines reprend ici nombre de lieux communs de l'époque sur les *Psaumes*, la poésie et la traduction, certains éléments sont pourtant originaux. Alors que la justification du texte lui-même, dans la dédicace, s'adressait au souverain, elle devient ici plus générale; le traducteur n'a évidemment pas besoin de trouver des arguments en faveur de la lecture des *Psaumes* qui ne sont en rien particulièrement nouveaux pour le public, et il reprend les clichés de la valeur morale, des modèles de vertu qu'ils offrent :

On a toujours reconnu que les Pseaumes étoient une source féconde de lumière & d'onction, que rien n'étoit plus capable d'élever l'esprit à Dieu, de tourner le cœur à la vertu, de nourrir la piété, d'allumer la ferveur, de consoler & de réjouir saintement.

La justification de la lecture portera donc sur la forme choisie par le traducteur, et sur l'originalité de celle-ci, et ce essentiellement à partir du critère utilitaire selon lequel le texte, pour instruire, doit plaire. La justification de la traduction, elle, se fait à partir d'autorités reconnues en matière de poésie (Horace, Pindare), de traduction (Jérôme) ou encore de poésie hébraïque (Josèphe). Desfontaines emprunte ainsi à Jérôme¹³ la comparaison des *Psaumes* avec les odes des Anciens, pour réfuter l'argument selon lequel la poésie des Hébreux aurait été « une Poésie libre, sans pieds & sans mesure, & qui ne consistoit que dans la magnificence des images & dans la majesté des expressions »¹⁴. Même s'il reprend ici des arguments de Sacy¹⁵ et Calmet¹⁶, l'autorité de

¹³ Préface de sa *Chronique d'Eusèbe de Césarée*.

¹⁴ Il vise « un des plus sçavans Hommes de nôtre siècle [...] dans la Préface [qu'il] a mise à la tête des ses longs *Commentaires sur Horace* ». Ce savant n'est pas nommé; selon les *Mémoires de Trévoux*, il s'agit d'André Dacier et ce pourrait être dans ses *Remarques critiques sur les œuvres d'Horace* (1681-1689).

¹⁵ « Quant à la beautez des paroles, nous n'en pouvons plus juger, comme on l'a déjà dit, parce que nos Traductions sont trop simples, & trop littérales. Que

Jérôme et l'exemple de Pindare et Horace lui permettent de justifier les modifications apportées au texte de départ : il s'agira de rendre justice à une poésie structurée en la traduisant selon les structures de la poétique française.

Cette préface tente donc de définir le statut générique des *Psaumes*, mais aussi de la traduction proposée : les *Psaumes* sont d'abord clairement assimilés aux odes latines, ce qui ajoute une composante esthétique à leur valeur morale et religieuse. Desfontaines s'attarde longuement à comparer la métrique latine à celle des *Psaumes*, en citant les arguments de Jérôme dans sa *Chronique d'Eusèbe* (en italique dans le texte) :

Y a-t-il rien qui flatte plus l'oreille que le Livre des Pseaumes, ces Cantiques qui comme les Odes de Pindare & d'Horace ont tantôt la legereté & la vitesse du vers lambe, tantôt l'harmonie de l'Alcaïque, tantôt la grandeur du Saphique, & tantôt ne marchent que sur un demi pied?

Il reconnaît qu'il est difficile de rapprocher les odes d'Horace et les poésies attribuées à David, mais l'importance accordée à la forme dans le texte de départ justifierait le mode de traduction choisi :

[...] il est certain au moins que nôtre Prose ne peut avoir assez de vivacité, de force & d'harmonie, pour exprimer comme il faut la Poésie des Pseaumes. D'ailleurs si le langage Poétique est le langage parfait [...] c'est rabaisser en quelque sorte les Divins Cantiques, que de les exprimer comme les choses communes, & de leur refuser la mesure & la cadence. Car comme ils demandent d'être plutôt chantez que lûs, il semble aussi que l'harmonie des Vers, qui est une maniere de chant, en fasse mieux goûter la traduction, que l'uniformité du discours simple & ordinaire.

Le raisonnement du traducteur est simple : la forme poétique du texte de départ et son caractère oral en constituent des composantes

l'on traduise mot à mot en nôtre Langue les Odes d'Horace, elles perdront toute leur grace. » (Sacy, 1717, p. lii)

¹⁶ « La poésie généralement parlant est plus obscure, et plus difficile que la prose; & la poésie Lyrique encore moins intelligible que les autres genres de vers. L'enthousiasme des Poètes, leurs mouvemens subits, & impétueux, l'élévation de leurs pensées, les figures hardies, & fréquentes qu'ils employent, les libertz que leur donne leur art, les termes singuliers qu'ils ont coutume de mettre en œuvre, pour venir à leur mesure, ou à leur rime; tout cela contribuë à les rendre obscurs. » (Calmet, 1713, p. xxiii)

essentielles, mais les règles françaises sont différentes. Pour plaire, la traduction doit donc faire appel à une forme versifiée et non se présenter sous la forme d'une paraphrase ennuyeuse ou d'une traduction littérale (« les traductions littérales, qu'on en donne les font peu entendre »).

Nous avons vu que la page de titre oscille entre « traduction » et « imitation »; la préface, étonnamment, ignore la seconde (on ne trouve ici aucun usage de l'expression ou de ses dérivés), pour reprendre en détail la première. Desfontaines introduit cependant une critique de la paraphrase, genre incontournable à l'époque, même s'il est en perte de popularité. L'Académie (1694) définit la paraphrase comme une « Explication plus estenduë & moins attachée à la lettre que la simple traduction » et donne comme exemple « Paraphrase du Cantique des Cantiques ». La définition du verbe « paraphraser » rend mieux compte de ce que les paraphrases des *Psaumes* offraient aux lecteurs : « Faire des Paraphrases. Il signifie aussi, Amplifier, augmenter dans le récit. »

Selon Chédozeau (p. 65), la paraphrase se situe à la charnière entre les XVII^e et XVIII^e siècles : les premières sont données dans la mouvance de Port-Royal au XVII^e par Macé, Paris ou Lallemant. Le genre, discrédité, disparaîtrait (sauf exception) après les *Psaumes paraphrasés en vers* (1713). Le recensement de Lückner permet cependant de repérer, entre 1697 et 1717, au moins sept titres qui annoncent une paraphrase :

1697 : Polinier, *Paraphrase courte, ou traduction suivie des Psaumes de David...*;

1702 : Maugard, *Modèles des pénitens ou paraphrase des sept Pseaumes de la pénitence*;

1703 : [anonyme], *Cantiques spirituels sur les principales vérités de la morale chrétienne avec des paraphrases de quelques pseaumes et des hymnes en vers etc.*;

1706 : Macé et Ferrand, *Les Pseaumes de David, les cantiques de l'Eglise en latin et en françois avec des arguments, des paraphrases et des notes*;

1712 : Corbière, *Les Pseaumes et les cantiques paraphrasés sur l'Hébreu avec des reflexions sur la religion et sur les mœurs*;

1714 : Calabre, *Homilie ou paraphrase du Ps. L en forme d'instruction*;

1715 : Bataille de Chambarnart, *Pseaumes paraphrasez en vers...*

Certaines de ces paraphrases semblent avoir connu un succès durable : les *Cantiques spirituels* sont réédités en 1712, et l'*Homilie ou paraphrase du Ps. L* de Calabre, en 1719, 1740 et 1748.

Si Sacy reconnaissait que sa traduction avait certaines caractéristiques de la paraphrase, son choix de traduire en vers lui rendait les contraintes du genre trop grandes. Mais c'était surtout parce que la paraphrase ennue qu'il y renonçait, lui aussi (*op. cit.* p. liv). À l'époque de la traduction de Desfontaines, Calmet (1713) rejette également la paraphrase. Il lui reconnaît l'avantage de permettre une meilleure compréhension du Prophète dont le style est trop « concis », mais elle a l'inconvénient d'offrir au lecteur les pensées de l'auteur plutôt que celle de David¹⁷.

Desfontaines lui même commence par annoncer « une espece de Paraphrase en Vers » (peut-être en rapport avec l'imitation annoncée en page de titre), destinée à suppléer au texte selon son esprit. Pour lui, la paraphrase en prose « réussit mieux pour l'expression du sens littéral, & pour la justification du rapport des parties au tout » que celle en vers. Mais il lui semble en conclusion que les règles en sont beaucoup trop strictes (nous soulignons) : « Il faut, suivant *les règles dégoûtantes de ce genre d'écrire*, s'arrêter sur chaque endroit, transposer peu, amplifier tout, ne rien omettre, beaucoup ajouter. » Desfontaines ne se définira jamais comme un traducteur-copiste aveuglément soumis; l'expression « dégoûtantes » montre bien que sa position est déjà établie¹⁸.

C'est bien comme une « traduction » que Desfontaines entreprend de présenter son travail : l'expression et ses dérivés reviennent à neuf reprises dans la préface, pour dénoncer les traductions *littérales* ennuyeuses, mais surtout afin de justifier son

¹⁷ « Il est certain qu'une bonne paraphrase seroit d'une grande utilité, pour suivre plus aisément le sens du Prophète, dont le stile est d'ordinaire fort concis, & qui s'élève soudainement, sans en avertir, & sans qu'on ait le loisir de s'en appercevoir. » (*Commentaire littéral*, pp. xxv-xxvi)

¹⁸ Le verbe « desgouter » a encore, selon l'Académie en 1694, le sens de perdre le goût que l'on avait pour une personne ou pour une chose : « Donner de l'aversion pour une personne, pour une chose, faire qu'on cesse de trouver une personne, une chose à son gré. Il aimoit fort cette femme, mais on l'en a desgouté. il a de la passion pour cette Charge, mais ses amis taschent de l'en desgouter. »

travail de *transposition* (mentionné à trois reprises) en se référant encore à Jérôme (nous soulignons) :

La comparaison d'un Original avec sa traduction est presque toujours désavantageuse au Traducteur. On trouvera souvent la force du Texte affoiblie dans la Version la plus fidèle. Que sera-ce donc lorsque le génie de la langue du Traducteur l'aura forcé d'omettre, d'ajouter, de changer? Pour avoir un peu d'indulgence, il faudroit se souvenir de celle que Saint Jerome demandoit pour lui-même. *Il est bien difficile, dit ce Pere que ce qui a été bien dit dans une langue soit aussi bien dit dans une autre. Un terme propre & expressif qui fait la principale beauté de l'endroit qu'on veut traduire, ne trouve point dans ma langue un terme égal qui lui réponde, & quand je veux remplir toute l'étenduë d'une pensée énergique exprimée en peu de mots dans le Texte, je fais beaucoup de circuits pour parcourir un espace fort court.* Cette réflexion ne se peut mieux apliquer qu'à la traduction des Cantiques de l'Ecriture. On sent dans l'Original, ce que dans la Traduction on ne sentira jamais, parce qu'il est impossible de l'exprimer : *Si je rends un Texte scrupuleusement,* continuë le même Pere, *je le défigure encore davantage, & pour faire bégayer Homere, le Poëte le plus éloquent qui fut jamais, je n'ay qu'à le traduire mot pour mot.*

L'opposition de Desfontaines à la traduction littérale (au sens d'assujettissement au texte de départ) est donc clairement établie dès 1717. La citation qu'il retient et l'exemple d'Homère nous renvoient également à la querelle entre Dacier et La Motte, surtout lorsque l'on constate, comme nous l'avons mentionné, que celui-ci a signé l'approbation.

L'absence de certains éléments typiques des préfaces, auctoriales ou traductionnelles, est elle aussi signifiante : on pourrait difficilement retrouver ici justification des ouvrages antérieurs de Desfontaines¹⁹, mais la préface ne comporte aucun récit des circonstances entourant la traduction, ce qui fait de cette instance liminaire un cas à part, puisque notre auteur, au lieu de s'effacer derrière sa traduction, se plaira souvent par la suite à la « personnaliser » (récit, fictif ou réel, de sa découverte du texte ou de la manière dont il a procédé à sa traduction [*Voyages de Gulliver*, 1727]), ou même à créer des pseudo-traducteurs (*Nouveau Gulliver*, 1730; *Joseph Andrews*, 1743).

¹⁹ En 1717, Desfontaines n'a publié que les *Inscriptions latines pour toutes les fontaines de Rouen, composées en 1704 par Eulogius Philocrenes* (1704) et l'*Ode sur les vains usages de la vie* (1715).

Mais l'absence la plus surprenante est celle de ce que l'on retrouve si souvent dans les titres et les préfaces de l'époque : ni la page de titre ni les instances liminaires n'indiquent clairement quelle version des *Psaumes* le traducteur a utilisée, et donc à partir de quelle langue il a travaillé. À la même époque paraissent au moins deux traductions se référant explicitement à l'hébreu (Corbière, 1712; Molinier, 1717) mais, selon Chédozeau, la plupart des traducteurs utilisent en fait conjointement le texte hébreu et la *Vulgate*.

Les traducteurs qui annoncent avoir procédé à partir du latin sont plus nombreux : au moins 16 titres le mentionnent jusqu'en 1717, et trois titres promettent une traduction à partir de la *Vulgate*, soit ceux de Huré-Dufossé (*La Sainte Bible traduite en François, le Latin de la Vulgate à côté...*, 1702), de Melicque (*Pseaumes de David en latin et en françois ou nouv. traduction [...] selon la Vulgate...*, 1705) et d'un anonyme (*Nouvelle traduction du Livre des Pseaumes selon la Vulgate et les différents Textes...*, 1705). Desfontaines, quant à lui, présente sommairement la poésie hébraïque, évoque la latine, mais ne s'explique jamais. Rien ne permet de croire qu'il ait pu lire le texte hébreu et ses compétences reconnues en latin laissent croire que c'est la *Vulgate* qu'il a utilisée.

La définition du public visé par le traducteur est quant à elle ambiguë : si Desfontaines en parle en termes généraux au début (les chrétiens, le public auquel il s'agit de plaire) pour justifier sa traduction, il ouvre vers la fin une parenthèse pour les « connoisseurs », bien sûr pour désamorcer leurs critiques (le « paratonnerre », Genette, p. 193), mais aussi en souhaitant qu'ils apprécient son travail, si la « multitude » en venait à le rejeter :

Quand on a le suffrage de leur petit nombre, on se console aisément de l'indifférence de la multitude, qui juge souvent mal des Vers, quand elle en juge par elle-même, qui sçait ordinairement peu de gré à un Poète de ses rimes pleines & riches, de ses expressions heureusement rencontrées, de ses peintures chargées à propos, & qui enfin n'est que trop accoûtumée à confondre la rudesse avec la force, la négligence avec la grace, & à prendre pour style aisé la facilité insipide d'une Prose rimée.

Alors que le début de la préface justifiait la traduction en vers par le souci de plaire et d'instruire le public, Desfontaines fait maintenant volte-face et vise, sinon les latinisants, du moins les poètes, pour que ceux-ci convainquent ensuite le public de la valeur de l'ouvrage. Par le

recours à Josèphe et Jérôme, le préfacier s'adressait d'abord au public religieux, mais il présente maintenant ses arguments à ceux qu'il voudrait bien être ses pairs, citant Horace, pour la première fois en latin. D'abord l'*Art poétique*, dans un passage où le poète critique la lourdeur des anciens poètes, alors que ses contemporains devraient avoir l'oreille plus fine : « *Non quivis videt immodulata Poemata Judex*²⁰. » Puis dans les *Satires* : « Le vrai talent de la Poésie est rare, mais on peut dire que le vrai goût des Vers ne l'est gueres moins. — *Nec te, ut miretur turba, labores* »²¹.

Horace recherche pour ses satires le suffrage de ses amis et non de la foule. Le sens et le contexte de ces deux citations font cette fois pencher la préface, et la poétique traductionnelle qui s'y énonce, vers l'auteur de la traduction plutôt que vers le sens prophétique ou moral des *Psaumes*. Ces deux citations ont en commun de mettre l'accent sur un public choisi et érudit qui devrait être en dehors des cercles mondains. En fait, le traducteur cherche à réconcilier à son tour le public et la critique.

Le « paratonnerre » ou la justification préventive ne procède pas ici uniquement par la modestie classique du préfacier reconnaissant ses limites. Si son travail n'est pas apprécié, ce ne sera pas à cause de ses lacunes : la responsabilité en incombera à l'ignorance de la foule, ou plutôt aux critiques qui ne l'auront pas instruite. Ce passage de la préface s'adresse aux connaisseurs, Desfontaines le souligne bien²², avant de conclure par l'évocation la plus « mondaine » de sa préface, celle du « pieux chef-d'œuvre » que constituent les *Odes* de Rousseau :

²⁰ *Art poétique*, 263. La citation peut être interprétée diversement selon les traductions : celle de Richard (« Le premier venu n'est pas capable d'apprécier le rythme d'un poème... », 1967, p. 266) rend mieux compte de l'esprit du préfacier que celle de Villeneuve (1976, pp. 263-264) qui donnerait à la citation le sens d'une autocritique (« Le premier juge venu n'est pas en état de sentir dans les poèmes le défaut d'harmonie... »).

²¹ « Ne te mets pas en peine d'être admiré de la foule... » (*Satires*, I, 10, v. 73, tr. Villeneuve)

²² « Je ne m'étendrai point sur ce sujet. C'est ici un Ouvrage de piété qui ne doit plaire, que pour être utile. Il est offert également à tous, & on ne souhaite de le voir approuvé des Maîtres de l'Art, qu'afin qu'il soit jugé digne d'être lû de tous les Fidèles. »

Enfin malgré toutes les licences qu'on a crû avoir droit de prendre, [...] on se flatte d'avoir été au moins aussi littéral que le fameux Poète dont on a tant estimé avec justice les *Odes tirées des Psaumes*; Ouvrage où le Seigneur, qui sans doute y est glorifié, semble avoir voulu que l'Auteur se surpassât lui-même [...].

Cette évocation inscrit la traduction de Desfontaines parmi les traductions plus mondaines, par opposition aux grandes traductions commentées de Calmet ou Sacy. Rousseau est encore un maître pour Desfontaines à l'époque, et l'imitation des *Psaumes* se double d'une imitation des *Odes sacrées*, dans la préface du moins où l'on retrouve des idées déjà énoncées par son prédécesseur, dont la dénonciation (plus violente chez Rousseau) de la paraphrase ennuyeuse²³, ou encore la comparaison des *Psaumes* à l'ode, dont elles ont le pathétique et le sublime. Rousseau écrivait déjà :

[...] si on a de l'ode l'idée qu'on en doit avoir, et si on la considère [...] comme le véritable champ du sublime et du pathétique, qui sont les deux grands ressorts de la poésie, il faut convenir que nul ouvrage ne mérite si bien le nom d'odes, que les psaumes de David. Car où peut-on trouver ailleurs rien de plus divin, ni où l'inspiration se fasse mieux sentir; rien, dis-je, de plus propre à enlever l'esprit et en même temps à remuer le cœur? Quelle abondance d'images! quelle variété de figures! quelle hauteur d'expression! quelle foule de grandes choses, dites, s'il se peut, d'une manière encore plus grande! (*Œuvres*, t. 1, pp. liv-lv)

La position de Desfontaines sur l'imitation littéraire le rapproche donc clairement de celle de Rousseau et de La Motte, par opposition à Dacier.

Notes du traducteur et sous-titres

Alors que la traduction d'un Calmet, par exemple, *encadre* le texte d'érudition (notes explicatives ou savantes, références, citations latines, grecques et hébraïques), celle de Desfontaines (tout comme celle de Rousseau) se caractérise par un appareil noticiel minimal : les seules

²³ « [...] des amplifications de collége, jetées toutes pour ainsi dire dans le même moule, et où tout se ressemble, parce que tout y est dit du même ton et exprimé de la même manière : semblables à ces figures, qui ont un nom particulier parmi les peintres, et qui n'étant touchées qu'avec une seule couleur ne peuvent jamais avoir une véritable beauté, parce que l'âme de la peinture leur manque : je veux dire le coloris. » (*Œuvres*, t. 1, p. lv)

notes proprement dites se trouvent au psaume LXVII²⁴, et sont liées aux précautions prises dans le cas d'un texte réputé difficile. Desfontaines l'annonce dans un sous-titre plus élaboré que les autres : « Ce Pseaume, qui est l'écueil des Interprètes, est, selon le P. Hardouin, le Cantique que chanterent les Israélites, quand l'Arche fut transportée de Cariathiarim à Jérusalem. » Il s'agit du seul cas où Desfontaines donne l'interprétation qui a orienté sa traduction et renvoie en bas de page à des travaux savants, ceux du jésuite Hardouin : « V. *Harduini Opuscula Amstelodami*, Et le Journal de Paris 1707.²⁵ » À la huitième strophe du même psaume, le traducteur donne encore une explication en bas de page : les vers « Tel que son redoutable Foudre / Consume les vastes Citez, / L'Arche sainte a réduit en poudre / Un Dieu tremblant à ses côtez » appellent la note « *L'Idole de Dagon*²⁶. »

La traduction de Desfontaines est orientée par l'explication de Hardouin, alors que les traductions modernes ne mentionnent ni Dagon, dieu des Philistins, ni l'arche d'alliance. Ces deux notes érudites sont, rappelons-le, les seules. Ce qui n'est guère surprenant si l'on considère le projet de traduction défini dans les instances liminaires : une imitation libre, destinée à instruire en plaisant. L'imitation littéraire n'a pas besoin d'être expliquée puisque, de par sa nature et comme le montre l'exemple de Houdar de La Motte, elle franchit la distance temporelle, linguistique et culturelle. Tout appareil critique volumineux

²⁴ « *Exurgat Deus, & dissipentur...* », psaume 68 dans la *TOB* (le système de numérotation est différent dans les éditions modernes).

²⁵ Hardouin publie, rappelons-le, une « Traduction du Ps. LXVII... » dans le *Journal des savants* (1707, suppl. 216, p. 193). Calmet souligne lui aussi la difficulté : « Voici le Pseaume le plus difficile de tout le Pseautier, & celui qui a le plus exercé les Interprètes, & les Commentateurs. » (1713, p. 725) Rousseau n'insiste pas sur la difficulté dans son sous-titre : « Actions de grâces pour les bienfaits qu'on a reçus de Dieu. »

²⁶ Il serait oiseux de citer ici la *Vulgate* ou une autre traduction, tant le texte est une imitation libre. Cf. les premiers vers de Desfontaines : « Que sur les races infidèles/ Le Tout-Puissant leve son bras/ Qu'il apprenne aux Peuples rebelles/ Quel est le destin des ingrats. » *TOB* : « Dieu se lève, ses ennemis se dispersent/ et ses adversaires fuient devant lui./ Comme se dissipe la fumée, tu les dissipes;/ comme la cire fond au feu,/ les infidèles périssent devant Dieu. » Selon la *TOB*, ce sont les versions syriaques et arméniennes qui voyaient dans ce passage une allusion à la loi donnée par Dieu à Israël au pied du Sinai; la traduction de la *TOB* ne renvoie pas à l'arche d'alliance et peut donc difficilement être comparée à celle de Desfontaines.

nuirait à la lecture par le public visé; il ne s'agit pas ici d'un commentaire ou d'une autre paraphrase.

Les sous-titres sont plus développés que les notes; à l'exception du psaume LXVII, ils servent à présenter plus ou moins longuement les *Psaumes*, après la mention de l'incipit latin, soit sous la forme classique a-verbale (« Contre un Calomniateur puissant », LI), forme qui peut également mettre en valeur le caractère prophétique du psaume (« Règne de JESUS-CHRIST figuré par celui de David », II), soit sous celle d'un énoncé qui résume ou présente le sujet :

David implore l'assistance de Dieu contre Absalon, & exhorte les Rebelles à se soumettre (IV);
David persécuté par Saül & par les flateurs, & exilé chez les Philistins, expose à Dieu son innocence, & le desir qu'il a, de revoir Jerusalem (XXV).

On a vu que la dédicace soulignait la valeur morale des *Psaumes* pour un monarque; cette lecture est reprise dans de nombreux sous-titres. Bien sûr dans celui du psaume LXXI (« Ce Psaume regarde Salomon, & est une leçon pour tous les Princes, dont David exprime ici les devoirs »), mais aussi dans plusieurs autres. À l'opposé de la page de titre et des instances liminaires, ils mettent parfois l'accent sur David, comme *prophète* (quatre sous-titres) auteur des *Psaumes*, plutôt que sur le traducteur; mais ce sont surtout la vertu, les qualités de modestie et d'humilité du monarque qui sont mises en valeur ici. Pour ne citer que les sous-titres les plus révélateurs (nous soulignons) :

David *implore* l'assistance de Dieu... (IV)
David *se sent protégé* de Dieu, il *met toute sa confiance* en lui (XXVI)
David calomnié, *se console par sa patience*, par le dégoût de la Terre que ses adversaires lui inspirent, & par des *sentiments d'humilité & de pénitence* (XXXVIII)
David *prie* Dieu de *lui pardonner* l'adultère & l'homicide qu'il a commis (L)
David *remercie* Dieu des bienfaits qu'il en a reçus, & *loue* sa bonté (CII)

Des 50 sous-titres, un quart (13) comportent la mention du roi, et neuf commencent ainsi par son nom et par ses sentiments d'humilité et

d'obéissance à la volonté divine dans les périodes troublées ou au moment de partir en guerre²⁷.

Certains sous-titres, définissant le genre du psaume en question, ont une fonction rhématique (générique) relativement définie : cantiques « d'allégresse en reconnaissance d'une victoire » (XLVII) ou « sur le passage de la Mer Rouge » (CXIII); actions de grâces « pour une Victoire » (LXXV) ou « pour le recouvrement de la santé » (CXIV). Mais ils sont, dans leur ensemble, essentiellement thématiques; à l'opposé du titre proprement dit du recueil, leur fonction est quasi exclusivement descriptive.

La réception critique des Poésies sacrées

Les critiques ultérieurs seront sévères à l'endroit de cette première traduction : en 1733, Gayot de Pitaval fera l'éloge de la traduction de Rousseau en dénigrant celle de Desfontaines (*Le Faux Aristarque reconnu*, troisième « Lettre », pp. 145-165), et dix ans plus tard, Gourné en parlera comme d'une pitoyable traduction, infidèle, sans goût, sans force, sans génie, qui dégrade la dignité des *Psaumes*. Pour l'auteur des *Observations sur les critiques modernes*, enfin, les *Poésies sacrées* à cause du petit nombre de ceux qui les avaient lues, n'auraient pas atteint leur but qui était de mortifier²⁸.

Au moment de la parution, les journalistes sont pourtant relativement élogieux. Alors que les *Mémoires de Trévoux* avaient consacré deux ou trois pages aux *Psaumes et Cantiques paraphrased* (octobre 1713) ou à la réédition de la traduction de Le Hay (novembre 1717), les *Poésies sacrées* ont droit à six pages, dans lesquelles le journaliste fait l'éloge de ce nouvel ouvrage qui : « [...] a l'approbation des connoisseurs, [et] offre d'abord au Lecteur une idée avantageuse de la sagesse & du goût de M. l'Abbé Desfontaines Guyot, qui se sentant un naturel heureux pour la poésie, a sçu également ménager son talent & sa reputation » (décembre, art. CLI, pp. 1967-1973). L'éloge se poursuit à propos de l'épître au roi puis de la préface (résumée et citée pendant plus de trois pages), où Desfontaines « prouve », « justifie » et

²⁷ Chez Rousseau au contraire, les titres ne mentionnent jamais le roi ou le prophète; suivant pour la plupart le modèle a-verbal, ils sont sensiblement plus courts que ceux de Desfontaines.

²⁸ Cité par Morris, p. 348; sans compter les commentaires de Voltaire (lettre à Condorcet, 6 décembre 1776), ou la critique de Nisard au XIX^e siècle.

« réfute [...] avec solidité ». Malgré les précautions prises par le préfacier, le critique lui reconnaît une grande fidélité et vante l'« onction », la noblesse des images, l'élégance de la fiction, la correction des vers, etc.

Les *Mémoires* insistent également sur le rapprochement avec les *Odes* de Rousseau que certains préfèrent mais qui sont en même temps moins fidèles, ce qui rendrait impossible la comparaison entre les deux textes. Le journaliste, « embarrassé sur le choix qu'on doit faire », renonce à citer les psaumes et renvoie en conclusion à l'ouvrage même, où chacun « pourra sentir la vérité de l'éloge que M. De La Motte en a fait avant nous. » Nous n'avons pu retrouver l'endroit où La Motte aurait mentionné les *Poésies sacrées*²⁹, mais cette allusion semble inscrire une fois de plus le travail de Desfontaines dans le contexte de la querelle entre l'imitation et la traduction.

L'article du *Journal des sçavans* (mars 1718, XIII, pp. 184-185), lui aussi positif, est quand même plus réservé. Le journaliste consacre deux pages aux *Poésies sacrées* en commençant par réfuter le prétexte avancé par Desfontaines pour n'avoir traduit que 50 psaumes : « un homme assez judicieux pour faire ces réflexions, est très-capable de surmonter les difficultez qu'il paroît craindre. » L'auteur approuve les arguments de Desfontaines sur le manque apparent de liaison dans les odes et dans les *Psaumes*, et conclut que les paraphrases en prose et les traductions en vers sont tout aussi utiles, chacune à leur manière : « Il a raison, à n'envisager que la noblesse & la convenance du stile; mais dès qu'il sera question d'une exacte fidélité, les traducteurs en Prose gagneront toujours leur cause. » L'article indique clairement que la traduction en prose des *Psaumes* est synonyme de paraphrase. Contrairement aux *Mémoires*, le *Journal* donne enfin la traduction de deux psaumes (CXIII et CXXIX), pour répondre aux attentes du public qui veut des « échantillons », mais sans critique aucune.

Conclusion

Deux grandes récurrences caractérisent le péri-texte de cette traduction : le sens moral, à la frontière du politique, des *Psaumes* (dédicace et sous-titres), d'abord, puis la situation de l'imitation par rapport à la paraphrase et à la traduction littérale (page de titre et préface). Il serait pourtant dangereux de concevoir cette première traduction comme polémique, simplement à cause du rapprochement entre David et

²⁹ À moins qu'il ne s'agisse tout simplement de l'approbation susmentionnée.

Louis XV, comparaison qui, on l'imagine, peut être adressée par n'importe quel dédicateur à son souverain. Il s'agit plutôt d'une tentative « pédagogique » de la part du traducteur à l'endroit du jeune roi, que d'une critique du règne précédent ou de celui qui commence, ce que confirme l'orientation que Desfontaines donnera encore à plusieurs de ses ouvrages de vulgarisation historique ou scientifique et à certaines de ses traductions, traduisant, par exemple, Virgile pour que les jeunes gens disposent de textes français de qualité, plutôt que de traductions « littérales » qui « ne devraient pas être mises entre les mains de la jeunesse. » (« Discours sur la traduction des poètes », 1743, p. xix)

Pour la première fois, Desfontaines prend également position, et c'est plus révélateur, par rapport aux différentes conceptions de l'activité traduisante. Tel La Motte dans le cas d'Homère, plutôt que traducteur littéral (et donc contraire au goût de la langue d'arrivée) ou paraphraste ennuyeux, il se veut imitateur. Ce qui lui permet également, tout en restant « respectueux » du modèle latin, de mieux se définir comme auteur original. Doit-on en conclure que Desfontaines penche du côté des Modernes? Puisque c'est au cours des dernières années du règne de Louis XIV que la querelle des Anciens et des Modernes se ranime, poser la question renvoie en même temps les *Poésies sacrées* vers le siècle classique. En comparant le paratexte de cette traduction avec celui des traductions qui suivront, on constate du moins que les critiques littéraires, plus ou moins subtiles, qui caractériseront les textes ultérieurs de Desfontaines, sont beaucoup moins virulentes ici.

Du point de vue de la traduction, les *Pseaumes* nous offrent une conception de l'activité traductionnelle qui va changer rapidement : à l'exception d'une traduction en vers blancs d'une tragi-comédie de Metastasio (*Achille dans l'Isle de Sciros*, 1737), Desfontaines privilégiera la prose pour ses autres traductions : la *Boucle de cheveux enlevée* (1728), puis, à la fin de sa vie, Virgile et Horace.

Annexe : dédicace et préface de Desfontaines (1717)

AU ROY,
SIRE,

Si je pouvois me flater d'avoir réussi dans ces Poésies Sacrées, la nature de l'Ouvrage justifieroit un peu la hardiesse que je prends, de l'offrir à VÔTRE MAJESTÉ. Ce sont les pieux sentimens du plus grand Roy de la Judée, ausquels je n'ai fait que prêter un peu de clarté & d'ornement. Je ne sçai, si ceux qui écriront sous vôtre Regne, SIRE,

Vous offriront jamais un Livre, dont le sujet soit plus digne de votre attention. VÔTRE MAJESTÉ verra dans ces sublimes Cantiques, que la Puissance & la Grandeur sont bien audebous de la Vertu, que c'est par la crainte du Seigneur qu'un Roy se fait craindre de ses ennemis, que la fidélité des Sujets est comme assurée à un Prince, qui est fidèle à Dieu, que l'équité, la clemence, l'amour de la paix rendent toujours un Monarque puissant & glorieux; Vous y verrez en un mot, SIRE, ce que Vous entendez dire tous les jours à ceux qui ont l'honneur de veiller à votre Education; leurs leçons, dont Vous profitez si heureusement pour le bonheur de la France, Vous les trouverez ici comme à leur source. Mais je ne crains point, SIRE, qu'on me reproche une flaterie dangereuse, si j'ose dire que vous vous trouverez Vous-même en plusieurs endroits de ces Cantiques sacrez; au moins vos Sujets croiront-ils Vous y voir. Car on ne peut lire par exemple le Pseaume soixante & onzième, où David trace une peinture prophétique du Règne du jeune Salomon, sans être porté naturellement à l'appliquer à VÔTRE MAJESTÉ, dont la jeunesse annonce de si grandes choses. On rapelle alors les leçons héroïques que Louis XIV. Votre Auguste Bisayeul Vous donna en mourant, & le portrait qu'il vous fit d'un Roy encore plus parfait que lui; on considère les heureuses esperances que votre Esprit vif, & votre Cœur sensible font concevoir à la Nation, les traits de bonté & de grandeur d'ame que Vous avez déjà fait éclater, votre Pieté qui commence à édifier votre Peuple; on se represente enfin un merite naissant capable de nous consoler de la perte d'un grand Prince, à qui nous devons un jour un grand Roy. J'ai travaillé, cet Ouvrage, SIRE, avec tout le soin dont je suis capable; Quelle gloire pour moi, si VÔTRE MAJESTÉ daignoit se faire un plaisir de ma peine, & si elle pouvoit connoître qu'elle a un Sujet aussi zélé pour elle, & aussi dévoué à son service, qu'est l'Autheur de ces Poésies Sacrées, lequel ose se dire avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTÉ,

Le très-humble,
très- obéissant
& très-fidèle
Serviteur &
Sujet
DESFONTAINES
GUYOT Prêtre.

« PRÉFACE »

On a toujours reconnu que les Pseaumes étoient une source féconde de lumière & d'onction, que rien n'étoit plus capable d'élever l'esprit à Dieu, de tourner le cœur à la vertu, de nourrir la piété, d'allumer la

ferveur, de consoler & de réjouir saintement. C'est de ces Cantiques Sacrez, dont j'ai osé faire un choix, pour les offrir au Public revêtus des ornemens de nôtre Versification, persuadé que, si j'étois assez heureux pour réussir, je ferois trouver de l'utilité dans un Art, qui passe pour frivole dans l'esprit des Sages.

On découvre dans les Pseaumes tout ce que l'amour divin peut inspirer de plus tendre & de plus vif; on y voit les perfections invisibles du Créateur dépeintes avec les couleurs les plus brillantes. On admire sa Puissance & sa Grandeur, dans la description de ses magnifiques Ouvrages; la Vertu paroît toujours triomphante & le Vice confondu; la prospérité peu durable des Méchans est représentée comme un Fléau de Dieu; les Justes heureux sur la terre sont félicitez de leur bonheur, comme d'une récompense anticipée de leur justice; les Fidèles qui souffrent sont encouragés par l'esperance d'un sort plus heureux ou en cette vie, ou en l'autre; tout est sensible, tout est mis sous les yeux, & cependant tout est élevé; en un mot c'est un tissu de grandes vérités annoncées sous des images éclatantes, sous des expressions énergiques, sous des figures riches & hardies : modèle parfait du Sublime & du Pathétique, dont l'Esprit Saint nous donne de meilleures leçons dans cet Ouvrage divin, que tous les Maîtres qui en ont traité.

De plus quelle consolation pour un Chrétien d'y trouver des appuis pour sa foy, d'y reconnoître tout le Christianisme annoncé, l'histoire de JESUS-CHRIST, ses abaissemens, sa gloire, son regne éternel, les triomphes de son Eglise, tout cela tracé ou en prophétie historique, ou en allégorie naturelle? Si la morale n'en est pas toujours si parfaite que celle de l'Evangile, on y en aperçoit au moins les semences, & la comparaison que l'on en fait rappelle aisément ce que J. C. a dit lui-même, qu'il étoit venu pour perfectionner la Loy.

Si il y a peu de personnes qui découvrent ces thresors de sagesse & de vérité cachez dans les Pseaumes, il ne faut pas s'en étonner. Peu en étudient le sens. On les lit, on les récite, on les chante, & à peine a-t'on l'intelligence de la lettre, loin d'en pénétrer l'esprit. On ignore le sujet de chaque Cantique, & les rapports de ses parties. Les paroles des Pseaumes sont dans la bouche de tous les Fidèles, & le sens est rarement dans leur esprit.

Comme le génie de la langue originale des Pseaumes, est fort différent de celui des langues, ausquelles nous sommes accoutumés, toutes les traductions littérales, qu'on en donne les font peu entendre, & de-là vient le peu de goût qu'elles inspirent pour les merveilles qu'ils

renferment; l'Hebreu supprime les particules qui unissent les idées, il néglige les transitions qui rendent le discours suivi; ainsi le Texte pur des Pseaumes sorti des mains du plus habile Interprète, & rendu à la lettre le plus exactement, nous paroîtra toujours sans suite & sans union. Nôtre esprit accoutumé à faire naître ses pensées les unes des autres, ne pourra s'attacher à ce qui ne lui fournit que des images séparées : Il tombera dans la langueur & dans l'inattention, & sera distrait malgré lui, faute de trouver un enchaînement qui l'arrête. Il n'y a donc qu'une interprétation suivie, qui le pourra fixer; il faudra suppléer au Texte selon l'esprit du Texte, & tirer de ses parties mêmes, qui paroissent détachées, de quoi les rassembler; c'est ce que de pieux Ecrivains ont déjà fait en prose avec assez de succes, & voilà aussi ce que j'ai tâché d'exécuter dans une espece de Paraphrase en Vers, à l'aide pourtant de quelques libertez nécessaires, dont je parlerai bientôt.

Ce caractere de la langue des Hebreux, & ce style coupé & interrompu, qu'ils employoient dans leurs Cantiques a fait croire faussement à plusieurs, que les Versets des Pseaumes n'avoient en effet aucune liaison, & n'étoient au contraire que des pensées diverses & détachées, que les Prophètes échauffez de l'esprit de Dieu exprimoient successivement, sans leur donner de suite. J'avoüe que les Pseaumes n'ont pas un sens aussi lié, qu'ont les Ouvrages méthodiques; les Auteurs de ces sublimes Cantiques transposez hors d'eux-mêmes par l'Esprit qui les agitoit, avoient plus de sentimens que de réflexions; ils saisissoient si vivement les images presentes, qu'ils sembloient oublier celles qu'ils venoient de tracer; & c'est là ce fameux désordre consacré à la Poësie Lyrique, que les Prophètes observoient malgré eux & sans art, & que les Poëtes prophanes se sont étudiés à contrefaire, en feignant d'être à leur exemple agitez de mouvemens impétueux, qui les faisoient voler rapidement & sans milieu d'une extremité à l'autre, & exprimer de suite les idées les moins suivies.

Est-ce à dire que les Prophètes dans leurs Cantiques sacrez n'avoient que le dessein vague des loüanges de Dieu sans se proposer rien de précis & de limité? non sans doute. Car pourquoi ne jugerons-nous pas également de tous les Pseaumes? Il y en a plusieurs où il est clair que le sens est suivi & tend à un but. N'est-il pas juste de croire que ceux que nous entendons avec peine renferment aussi, quoique plus obscurément, un dessein principal, & se bornent à un sujet déterminé? Si l'on persiste à soutenir le contraire, il faudra dire aussi que les Odes de Pindare & quelques-unes d'Horace ne sont que des pensées vagues & sans liaison; & puisque l'on convient que ce desordre est comme le signe sacré de la fureur poétique puisqu'on regarde l'enthousiasme de

l'Ode comme une perfection qui ne combat point celle de l'unité, laquelle doit toujours regner dans un Ouvrage, pourquoi ne pas admettre le même principe à l'égard des Pseaumes, qui sont de vrais Poèmes lyriques.

Quoiqu'un des plus sçavans Hommes de nôtre siècle, peu sujet à se méprendre, prétende dans la Préface qu'a mise à la tête des ses longs Commentaires sur Horace, que la Poësie des Hebreux étoit une Poësie libre, sans pieds & sans mesure, & qui ne consistoit que dans la magnificence des images & dans la majesté des expressions, cependant il est difficile de préférer son autorité à celle de Joseph & de S. Jerome. Le premier dit au septième Livre de l'histoire des Juifs Ch. 10. que *David après avoir couru tant de dangers & gagné tant de batailles, se voyant dans une profonde paix composa à la loüange de Dieu plusieurs Cantiques, des Hymnes & des Pseaumes en Vers de différentes mesures, les uns de trois pieds & les autres de cinq.* Saint Jerome dans sa Préface sur la Chronique d'Eusebe parle ainsi. *Y a-t-il rien qui flatte plus l'oreille que le Livre des Pseaumes, ces Cantiques qui comme les Odes de Pindare & d'Horace ont tantôt la legereté & la vitesse du vers Iambe, tantôt l'harmonie de l'Alcaïque, tantôt la grandeur du Saphique, & tantôt ne marchent que sur un demi pied ? Qu'y a-t-il de plus beau que le Deuteronomie & le Cantique d'Isaye, de plus majestueux que le Livre de Salomon, de plus achevé que celui de Job ? tous ces Livres chez les Hebreux sont composez de Vers de cinq & de six pieds.* Il ne faut pas s'étonner après cela si de sçavans modernes ont essayé de mesurer les Vers Hebraïques. Quoiqu'il en soit, il est certain au moins que nôtre Prose ne peut avoir assez de vivacité, de force & d'harmonie, pour exprimer comme il faut la Poësie des Pseaumes. D'ailleurs si le langage Poëtique est le langage parfait (comme on n'en peut pas douter) c'est rabaisser en quelque sorte les Divins Cantiques, que de les exprimer comme les choses communes, & de leur refuser la mesure & la cadence. Car comme ils demandent d'être plutôt chantez que lûs, il semble aussi que l'harmonie des Vers, qui est une maniere de chant, en fasse mieux goûter la traduction, que l'uniformité du discours simple & ordinaire.

Il est vrai qu'une Paraphrase en Prose réussit mieux pour l'expression du sens littéral, & pour la justification du rapport des parties au tout; ce que ne fait pas si aisément une Paraphrase en Vers, où la contrainte de la mesure & la tyrannie de la rime, font souvent dire plus ou moins, qu'on ne diroit dans la liberté prosaïque. Il faut avouer encore qu'il est difficile de faire voir clairement dans des Vers le sens d'un Texte obscur, que le Lecteur n'entendoit pas auparavant. Aussi

n'est-ce pas le dessein qu'on se propose ici; un homme qui parle en Vers, & dont la langue est liée pour ainsi dire par toutes les regles de son art, ne se doit point donner pour un interprete exact & profond, ni avoir en vûë de montrer qu'il a eu commerce avec les Commentateurs, & qu'il a sçû éclaircir l'obscurité de son Original. Les Sçavans que cela regarde peuvent examiner, s'il l'a entendu, & je ne doute pas même que quelques demi-sçavans ne prennent la peine de le faire; pour lui il se doit contenter d'offrir au commun des hommes un sens qui soit capable de plaire & de toucher, & cependant toujours puisé à sa source. C'est là toute l'exacritude qu'on en doit exiger, & ce seroit une rigueur injuste de demander davantage.

La comparaison d'un Original avec sa traduction est presque toujours désavantageuse au Traducteur. On trouvera souvent la force du Texte affoiblie dans la Version la plus fidèle. Que sera-ce donc lorsque le génie de la langue du Traducteur l'aura forcé d'omettre, d'ajouter, de changer? Pour avoir un peu d'indulgence, il faudroit se souvenir de celle que Saint Jerome demandoit pour lui-même. *Il est bien difficile, dit ce Pere * que ce qui a été bien dit dans une langue soit aussi bien dit dans une autre. Un terme propre & expressif qui fait la principale beauté de l'endroit qu'on veut traduire, ne trouve point dans ma langue un terme égal qui lui réponde, & quand je veux remplir toute l'étenduë d'une pensée énérgique exprimée en peu de mots dans le Texte, je fais beaucoup de circuits pour parcourir un espace fort court.* Cette réflexion ne se peut mieux apliquer qu'à la traduction des Cantiques de l'écriture. On sent dans l'Original, ce que dans la Traduction on ne sentira jamais, parce qu'il est impossible de l'exprimer : *Si je rends un Texte scrupuleusement, continuë le même Pere, je le défigure encore davantage, & pour faire bégayer Homere, le Poëte le plus éloquent qui fut jamais, je n'ay qu'à le traduire mot pour mot.*

On a balancé long-tems si on donneroit le nom de Paraphrase à ces Pseaumes mis en Vers. La Paraphrase, en prenant le terme à la rigueur est un champ trop vaste. Il faut, suivant les règles dégoûtantes de ce genre d'écrire, s'arrêter sur chaque endroit, transposer peu, amplifier tout, ne rien omettre, beaucoup ajouter. Je n'ay pû m'assujettir à ces Loix. Si je me suis souvent étendu, j'ai quelquefois aussi renfermé plusieurs Versets en peu de Vers, j'ai retranché des répétitions, j'ai transposé ce qui me sembloit pouvoir être heureusement déplacé selon le goût de nôtre langue; j'ai quelquefois

* Hyer. Præf. In Chron. Eusebii.

déguisé les comparaisons, adouci les métaphores, & lié les pensées un peu autrement qu'elles ne semblent l'être dans le Texte. Après tout on verra que j'ai été retenu jusques dans ces hardiesses, & je me flatte que les connoisseurs me les pardonneront. Puissent-ils être avec justice aussi favorables sur le reste. Quand on a le suffrage de leur petit nombre, on se console aisément de l'indifference de la multitude, qui juge souvent mal des Vers, quand elle en juge par elle-même, qui sait ordinairement peu de gré à un Poëte de ses rimes pleines & riches, de ses expressions heureusement rencontrées, de ses peintures chargées à propos, & qui enfin n'est que trop accoûtumée à confondre la rudesse avec la force, la négligence avec la grace, & à prendre pour style aisé la facilité insipide d'une Prose rimée.

Non quivis videt immodulata Poemata Judex.

Le vrai talent de la Poësie est rare, mais on peut dire que le vrai goût des Vers ne l'est gueres moins.

Nec te, ut miretur turba, labores.

Je ne m'étendrai point sur ce sujet. C'est ici un Ouvrage de piété qui ne doit plaire, que pour être utile. Il est offert également à tous, & on ne souhaite de le voir approuvé des Maîtres de l'Art, qu'afin qu'il soit jugé digne d'être lû de tous les Fidèles.

Parmi ceux qui ont l'intelligence des Pseaumes, quelques-uns reprendront peut-être le sens qu'on donne à des Passages, ou le sujet historique qu'on applique à certains Cantiques. Mais on les prie de faire réflexion que les explications qu'il leur a plû d'adopter, ne sont pas les seules, & qu'il y a plus d'un Interprete sur cette partie de l'Ecriture. Enfin malgré toutes les licences qu'on a crû avoir droit de prendre, on s'est refusé celle d'expliquer le Texte à sa fantaisie, & on se flatte d'avoir été au moins aussi littéral que le fameux Poëte dont on a tant estimé avec justice les *Odes tirées des Pseaumes*; Ouvrage où le Seigneur, qui sans doute y est glorifié, semble avoir voulu que l'Auteur se surpâsat lui-même, & effaçât en quelque sorte par un pieux chef-d'œuvre l'idée de ces Poësies licentieuses, que le préjugé lui impute.

Voilà peut-être trop de Réflexions pour préparer l'esprit du Lecteur à un petit nombre de Pseaumes mis en Vers. Je ne sçai si le public leur sera assez favorable, pour trouver à redire qu'on lui en ait offert si peu. Ce reproche seroit le plus grand sucez qu'on s'en pourroit promettre, & on ne s'en flatte point : Au reste on seroit

presque dans l'impuissance de le satisfaire. Car en vérité il n'est pas possible qu'un seul homme ramasse assez d'expressions différentes, pour donner de la variété à une infinité de sujets semblables. On seroit contraint de se repeter, & de devenir plagiaire de soi-même; on risqueroit de tomber dans une ennuyeuse uniformité, la lassitude succéderoit à la peine, & dégènereroit dans cette fade négligence si reprochée à ceux, qui ont entrepris seuls de mettre en Vers tous les Pseaumes. Cependant bien des gens, qui ignorent sans doute ce que coûtent des Vers travaillez avec soin, m'ont conseillé de poursuivre & d'achever ce Livre de l'Ecriture, comme s'il s'agissoit d'un Commentaire, ou de quelqu'Ouvrage doctrinal, dont les parties ne sont rien, si le corps n'est complet. Voici la troisième partie des Pseaumes, dont il reste encore un grand nombre d'aussi sublimes, que ceux, sur lesquels j'ai travaillé : C'est une carrière ouverte à tant de Poètes, qui font un usage inutile & prophane d'un don précieux & sacré, & qui semblent avoir oublié que le but des Ecrivains doit toujours être de rendre les hommes meilleurs. N'est-ce pas trahir la Poésie, & en avilir le ministère, que de s'y appliquer par amusement, & de perdre son temps, à le faire perdre aux autres?

Université Concordia

Références

ACADÉMIE FRANÇAISE (1694). *Dictionnaire de l'Académie française*. Paris (ARTFL,<http://humanities.uchicago.edu/ARTFL/Projects/academie/>).

CALMET, Augustin (1713). *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Paris, Pierre Emery (t. I & II : « Pseaumes »).

CHÉDOZEAU, Bernard (1986). «Les Psaumes », *Le Siècle des Lumières et la Bible*. Yvon Belaval et Dominique Bourel, dir. Paris, Beauchesne, pp. 59-72.

DACIER, Anne (1714). *Des Causes de la corruption du goust*. Paris, Rigaud, (Genève, Slatkine Reprints, 1970).

DESFONTAINES, Pierre-François Guyot (1717). *Poésies sacrées traduites ou imitées des Pseaumes*. Rouen, Michel Lallemand.

— (1735-1743). *Observations sur les écrits modernes*. Paris (Genève, Slatkine Reprint, 1967).

— (1743). *Les Œuvres de Virgile Traduites en François, Avec des Remarques, par M. l'Abbé D.* Paris, Quillau.

FLAVIUS JOSÉPHE (1667). *Histoire des Juifs écrite par Flavius Joseph sous le titre de Antiquitez Judaïques, Traduites sur l'original Grec reveu sur divers Manuscrits par Monsieur Arnaud d'Andilly*. Paris, Pierre Le Petit.

GAYOT DE PITAVAL, François (1733). *Le Faux Aristarque reconnu*. Amsterdam, G. Le Sincère.

GENETTE, Gérard (1987). *Seuils*. Paris, Seuil.

GRENTE, Georges (dir.) (1960 [1995]). *Dictionnaire des Lettres françaises. Le XVII^e siècle*. Paris, Fayard.

HAZARD, Paul (1960 [1996]). « Querelle des Anciens et des Modernes », *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVII^e siècle* (nouv. éd.). Grenthe (éd.). Paris, Fayard et Librairie Générale Française, pp. 40-46.

HORACE (1967). *Œuvres*. Traduction, introduction et notes de François Richard. Paris, Garnier Frères (GF-Flammarion).

— (1976). *Satires*. Traduction et édition de François Villeneuve. Paris, Les Belles Lettres.

JOURNAL DES SÇAVANS (1665-1792). Paris.

LA MOTTE, Antoine Houdar de (1754). « Discours sur Homère », *Œuvres complètes*. Paris, Prault (Genève, Slatkine Reprints, 1970).

LE MAISTRE DE SACY (1717). *La Sainte Bible en Latin et en François, Avec les Notes littérales...* Paris, Desprez et Dessartz, vol. I.

LEPREUX, Georges (1912). *Gallia typographica, ou, Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution* (Série départementale, t. III, Province de Normandie, volumes 1 et 2). Paris, H. Champion.

LÜCKER, Maria (1933). *Die französischen Psalmenübersetzungen des XVIII. Jahrhunderts als Ausdruck der geistigen Strömungen der Zeit*. Bonn et Cologne, Ludwig Röhrscheid.

MÉMOIRES DE TRÉVOUX (1701-1767). Trévoux et Paris (Genève, Slatkine Reprints, 1968-1969).

MERCURE DE FRANCE (1724-1778). Paris (Genève, Slatkine Reprints, 1968).

MORRIS, Thelma (1961). « L'Abbé Desfontaines et son rôle dans la littérature de son temps ». *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 19.

QUÉNIART, Jean (1969). *L'Imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII^e siècle*. Paris, Klincksieck.

RICHELET, Pierre (1680). *Dictionnaire françois*. Genève, Widerhold.

ROUSSEAU, Jean-Baptiste (1820). *Œuvres. Nouvelle édition, avec un commentaire historique et littéraire, précédé d'un nouvel essai sur la vie et les écrits de l'auteur*. Paris, Lefèvre, t. 5.

TRADUCTION ŒCUMÉNIQUE DE LA BIBLE (1977). Alliance biblique universelle, Le Cerf.

WEIL, Françoise (1986). *L'Interdiction du roman et la librairie 1728-1750*. Paris, Aux amateurs de livres.

RÉSUMÉ : Traduire ou imiter les *Psaumes* : la version de Desfontaines (1717) — En 1717, paraissent sous la plume de Pierre-François Guyot, abbé Desfontaines (1685-1745), les *Poësies sacrées traduites ou imitées des Pseaumes*. L'analyse des instances liminaires de la traduction des *Psaumes* permet de cerner, à travers les justifications du traducteur et la finalité attribuée au texte, les conceptions esthétiques de Desfontaines quant aux activités auctoriale et traduisante. Ainsi, pour Desfontaines, la traduction des *Psaumes*, ouvrage à la fois agréable et pédagogique, doit se présenter sous une forme versifiée et ne pas faire l'objet d'une docile traduction littérale. Desfontaines prend donc position à la frontière entre l'auteur et le traducteur, en choisissant l'imitation plutôt que la paraphrase, pour rechercher la « fidélité » à la fois au texte de départ et à la langue et à la culture d'arrivée.

ABSTRACT: Translating or Imitating the *Psalms* : Desfontaines' Version (1717) — The year 1717 saw the publication of Pierre-François Guyot, abbé Desfontaines' (1685-1745) translation, or imitation, of the *Psalms*, *Poësies sacrées*. An analysis of the introductory comments to the translation of the *Psalms* allows for a better understanding of Desfontaines' aesthetics regarding auctorial and translation activities, thanks to his justifications and declared intentions. Thus, for Desfontaines, the translation of the *Psalms*, both a pleasant and pedagogical piece of writing, required more than a docile literary translation, it entailed true verse writing. Desfontaines therefore takes his position at the intersection of author and translator, in choosing imitation rather than paraphrase to find the "fidelity" to both the original and the target language and culture.

Mots-clés : Desfontaines, traduction, psaumes, paratexte, imitation.

Key words: Desfontaines, translation, psalms, paratext, imitation.

**Benoit Léger : Département d'études françaises, Université
Concordia, 1400, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec)
H3G 1M8.
Courriel : b.leger@videotron.ca**